



Direction Générale du Commerce

14 JAN 2019

Avis n°03/09

Destiné aux importateurs des Tôles Laminées à Froid, Plaquées ou Revêtues

*_*_*

Le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique porte à la connaissance des importateurs des **tôles laminées à froid**, relevant des positions tarifaires **7209** (à l'exception de : 7209.16.00.20 ; 7209.17.00.20 ; 7209.18.00.20 ; 7209.26.00.20 ; 7209.27.00.20 ; 7209.28.00.20), 7211 (à l'exception de : 7211.13 ; 7211.14 ; 7211.19 ; 7211.23.00.10 ; 7211.23.00.40 ; 7211.29.00.20 ; 7211.29.00.50), 7225.50.10.00 ; 7225.50.90.00; 7226 (à l'exception de : 7226.11.00 ; 7226.19.00) et des **tôles plaquées ou revêtues** relevant des positions tarifaires **7210** (à l'exception de : 7210.11 ; 7210.12 ; 7210.30.00 ; 7210.50 ; 7210.90.21.00 ; 7210.90.22.00 ; 7210.90.23.00 ; 7210.90.29.91), 7212 (à l'exception de : 7212.10 ; 7212.20.00 ; 7212.40.20.00 ; 7212.40.39.10 ; 7212.50.20.00 ; 7212.50.63.00 ; 7212.50.64.00) ; 7225 (à l'exception de 7225.11.00 ; 7225.19.00 ; 7225.30 ; 7225.40 ; 7225.91), 7226 (à l'exception de : 7226.20.00.11 ; 7226.20.00.21 ; 7226.20.00.51 ; 7226.20.00.52 ; 7226.20.00.59; 7226.91.00; 7226.99.10.00), qu'au titre de l'année 2019, les demandes pour le bénéfice des quotes-parts dans le cadre des contingents prévus par l'arrêté conjoint du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement du Commerce, et de l'Economie Numérique et le Ministre de l'Economie et des Finances n°3942-18-15 du 28 décembre 2018 prorogeant la mesure de sauvegarde sur les importations des tôles laminées à froid et des tôles plaquées ou revêtues, pour l'importation de **36000¹ tonnes** des produits susmentionnés, doivent être adressées par envoi recommandé avec accusé de réception ou déposées sous pli fermé, à la Direction Générale du Commerce (Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale, Parcelle 14, Business center, aile Nord Bd Hay Riad. BP 610, Rabat) au plus tard le **06 février 2019 à 16h00**.

Les dossiers de demandes de quotes-parts doivent **obligatoirement** contenir les pièces suivantes :

1) Pour les importateurs ayant bénéficié de quotes-parts au titre de l'année 2018 :

- Un tableau contenant les quantités demandées classées par origine et par code SH, selon le modèle en annexe 1 ;
- Un tableau récapitulatif et un état détaillé des consommations des marchandises objet de la demande, pour la période du 1^{er} octobre 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 selon les modèles en annexes 2, 3,4 et 5 accompagnés des pièces justificatives précisées au niveau des annexes susmentionnées ;
- Un tableau reprenant la consommation de la société par processus de transformation, selon le modèle en annexe 6 ;
- Les bilans complets certifiés conformes de l'exercice 2017 (liasse fiscale complète du tableau 1 au tableau 20).
- Un support électronique (clé **USB**) contenant les tableaux récapitulatifs figurant aux annexes d'Etat 1, 2, 3, 4,5 et 6 dûment remplis *sous format Excel*.



¹ 32400 tonnes originaires de l'Union européenne et 3600 tonnes originaires des autres pays soumis à la mesure de sauvegarde.

2) Pour les importateurs qui n'ont pas bénéficié de quotes-parts au titre de l'année 2018 :

- Un tableau contenant les quantités demandées classées par origine et par code SH, selon le modèle en annexe 1 ;
- Un tableau récapitulatif et un état détaillé des consommations des marchandises objet de la demande, au cours des trois dernières années 2016, 2017 et 2018 (du premier janvier au 31 septembre 2018) selon les modèles en annexes 7, 8, 9 et 10 accompagnés des pièces justificatives précisées au niveau des annexes susmentionnées.
- Une copie du Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce (Modèle J) ;
- Une copie de l'Attestation d'Inscription à la Taxe Professionnelle (Patente) ;
- Une note détaillée décrivant le processus de transformation des tôles laminées à froid et des tôles plaquées ou revêtues ;
- Un tableau reprenant la consommation de la société par processus de transformation, selon le modèle en annexe 11 ;
- Les bilans complets certifiés conformes de l'exercice 2017 (liasse fiscale complète, du tableau 1 au tableau 20).

Un support électronique (**clé USB**) contenant les tableaux récapitulatifs figurant aux annexes 1,7, 8, 9, 10 et 11 dûment remplis *sous format Excel*.

N.B :

- Les pièces justificatives doivent être classées selon l'ordre indiqué au niveau des annexes.
- Les demandes présentées sans support électronique ou avec les tableaux récapitulatifs sous format **Word ou image ou avec des pièces justificatives non classées comme indiqué au niveau des annexes ne seront pas traitées.**

Si les demandes présentées comportent des informations ou des données incohérentes, incomplètes ou inexacts, le comité chargé de la répartition des contingents susmentionnés décidera de la suite à réserver à ces demandes.

Les demandes présentées ou adressées en dehors du délai susvisé ne seront pas acceptées.

Les importations ayant des codes SH qui ne font pas objet de ladite mesure de sauvegarde ou en provenance des pays en développement, cités ci-dessous, ne sont pas concernées par le présent avis.

Liste des pays en développement non soumis à la mesure de sauvegarde

Afrique du Sud, Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Royaume de Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Congo, République de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, El Salvador, Equateur, Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM), Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hong Kong Chine, Iles Salomon, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Macao Chine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, République de Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire Lao, République dominicaine, République kirghize, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Taïpei chinois, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, République Bolivarienne du Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.



Annexe 1

LES QUANTITES DEMANDEES

		QUANTITES DEMANDEES (T)	
SH \ ORIGINE		UE (T)	HORS UE (T)
Total			



**ANNEXES CONCERNANT LES IMPORTATEURS AYANT BÉNÉFICIÉ DES QUOTES-PARTS
AU TITRE DE L'ANNÉE 2017**

Annexe 2

MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES DE LA CONSOMMATION

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	QUANTITES IMPORTEES (T) (1)		QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (T) (2)		REVENTE EN L'ETAT (T) (3)
	UE	AUTRES ORIGINES	AUPRES DE MAGHREB STEEL	AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS	
2017 (du premier octobre au 31 décembre)					
2018					

NB : Sont considérées comme reventes en l'Etat les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : Découpe, planage et/ou refendage.

B/ TOLES GALVANISEES :

Année	QUANTITES IMPORTEES (T) (1)		QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (T) (2)		REVENTE EN L'ETAT (T) (3)
	UE	AUTRES ORIGINES	AUPRES DE MAGHREB STEEL	AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS	
2017 (du premier octobre au 31 décembre)					
2018					

NB : Sont considérées comme reventes en l'Etat les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : Découpe, planage et/ou refendage.



C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	QUANTITES IMPORTEES (T) (1)		QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (T) (2)		REVENTE EN L'ETAT (T) (3)
	UE	AUTRES ORIGINES	AUPRES DE MAGHREB STEEL	AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS	
2017 (du premier octobre au 31 décembre)					
2018					

NB : Sont considérées comme reventes en l'Etat les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : Découpe, planage et/ou refendage.

**D/ CONSOMMATION TOTALE
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES) :**

Année	QUANTITES IMPORTEES (T) (1)		QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (T) (2)		REVENTE EN L'ETAT (T) (3)
	UE	AUTRES ORIGINES	AUPRES DE MAGHREB STEEL	AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS	
2017 (du premier octobre au 31 décembre)					
2018					

NB : Sont considérées comme reventes en l'Etat les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : Découpe, planage et/ou refendage.



Annexe 3

2.1 Quantités importées de l'Union Européenne :

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	N°DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)						
	TOTAL					
2018						
	TOTAL					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et/ou des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

B/ TOLES GALVANISEES :

Année	N°DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)						
	TOTAL					
2018						
	TOTAL					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et /ou des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.



C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	N°DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)						
	TOTAL					
2018						
	TOTAL					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et/ou des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

**QUANTITE TOTALE IMPORTEE DE PUE
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES)**

ANNEE	LAF (T)	GALVA (T)	PRELAQUEE (T)	TOTAL (T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)				
2018				



2.2 Quantités importées de pays autres que ceux de l'Union Européenne :

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	N° DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)						
	TOTAL					
2018						
	TOTAL					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et/ou des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

B/ TOLES GALVANISEES :

Année	N° DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)						
	TOTAL					
2018						
	TOTAL					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et / ou des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.



C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	N° DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)						
	TOTAL					
2018						
	TOTAL					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et/ou des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

**QUANTITE TOTALE IMPORTEE DES PAYS AUTRES QUE L'UE
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES)**

ANNEE	LAF (T)	GALVA (T)	PRELAQUEE (T)	TOTAL (T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)				
2018				



Annexe 4

2.1 Achats Locaux auprès de MAGHREB STEEL

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERVAT°
2017 (du premier octobre au 31 décembre)											
TOTAL											
2018											
TOTAL											

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces PJ doivent être classées par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.



B/ TOLES GALVANISEES :

Année	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (1)	OBSERVAT° (4)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)											
TOTAL											
2018											
TOTAL											

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur en cas de manque du relevé bancaire. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces PJ doivent être classées par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.



C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERVAT° (4)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)											
TOTAL											
2018											
TOTAL											

- (1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement
- (2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement
- (3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.
- (4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces PJ doivent être classées par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.

**QUANTITE TOTALE ACHETEE CHEZ MS
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES)**

ANNEE	LAF (T)	GALVA (T)	PRELAQUEE(T)	TOTAL(T)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)				
2018				



2.2 Achats locaux auprès d'autres fournisseurs

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	FOURNISSEUR	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERV. (4)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)												
TOTAL												
2018												
TOTAL												

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces PJ doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.



B/ TOLES GALVANISEES :

Année	FOURNISSEUR	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (1)	OBSERVATION (4)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)	Fournisseur 1...											
	Fournisseur 2...											
	Fournisseur 3...											
	Fournisseur n...											
TOTAL												
2018	Fournisseur 1...											
	Fournisseur 2...											
	Fournisseur 3...											
	Fournisseur n...											
	Fournisseur 1...											
TOTAL												

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces pièces justificatives doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures.

N.B.:

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.



C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	FOURNISSEUR	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERVATIONS (4)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)	Fournisseur 1...											
	Fournisseur 2...											
	Fournisseur 3...											
	Fournisseur n...											
TOTAL												
2018	Fournisseur 1...											
	Fournisseur 2...											
	Fournisseur 3...											
	Fournisseur n...											
TOTAL												

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif de paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces pièces justificatives doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.

**QUANTITE TOTALE ACHETEE PAR FOURNISSEUR
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES)**

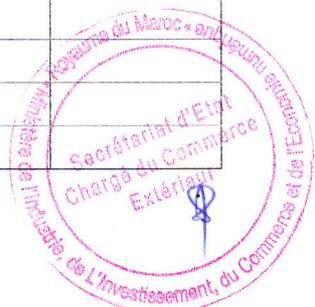
ANNEE	FOURNISSEUR	LAF (T)	GALVA (T)	PRELAQUEE (T)	TOTAL (TONNES)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)					
2018					



Annexe 5

3. Reventes en l'état

Année	CLIENT	Type de produit	FACTURE N°	DATE FACTURE	MONTANT DE LAFACTURE	SH	QUANTITE (TONNES)	
2017 (du premier octobre au 31 décembre)	Client 1...	Tôles non transformées (BOBINES)						
		DECOUPAGE						
		PLANAGE						
		REFENDAGE						
		Total client 1						
	Client 2...	Tôles non transformées (BOBINES)						
		DECOUPAGE						
		PLANAGE						
		REFENDAGE						
		Total client 2						
	Client n...							



2018	Client 1...	Tôles non transformées (BOBINES)					
		DECOUPAGE					
		PLANAGE					
		REFENDAGE					
		Total Client 1					
	Client 2....	Tôles non transformées (BOBINES)					
		DECOUPAGE PLANAGE					
		REFENDAGE					
		Total client 2					
	Client n...	Tôles non transformées (BOBINES)					
		DECOUPAGE PLANAGE					
		REFENDAGE					
		Total client n					

NB :

- Sont considérées comme reventes en l'état, les reventes de tôles non transformées (bobines) ou avant subi une transformation minimale : découpage, planage et/ou refendage.



QUANTITE TOTALE REVENDUE PAR CLIENT

ANNEE	CLIENT	BOBINES	DECOUPAGE	PLANAGE	REFENDAGE	TOTAL (TONNES)
2017 (du premier octobre au 31 décembre)						
2018						

Annexe 6

MODELLE DE PRESENTATION DES QUANTITES CONSOMMEES PAR PROCESSUS DE TRANSFORMATION

Désignation des produits fabriqués :

	Année	FABRICATION DE PRODUITS INDUSTRIELS		REVENTES sans transformation (bobines)	DECOUPAGE (T)	PLANAGE (T)	REFENDAGE (T)	Total/année
		FABRICATION DE TUBES	AUTRES PRODUITS					
QUANTITE CONSOMMEE (TONNES)	2017 (du premier octobre au 31 décembre)							
	2018 (du premier janvier au 30 septembre)							
PART (%)	2017 (du premier octobre au 31 décembre)							
	2018 (du premier janvier au 30 septembre)							

Je soussigné,, en ma qualité de de la société, déclare sur l'honneur que les données fournies en annexes 2, 3, 4, 5 et 6 sont exactes.

Date, cachet et signature



ANNEXES CONCERNANT LES IMPORTATEURS N'AYANT PAS BÉNÉFICIÉ DES QUOTES-PARTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Annexe 7

MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES DE LA CONSOMMATION

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	QUANTITES IMPORTEES (T) (1)		QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (T) (2)		REVENTE EN L'ETAT (T) (3)
	UE	AUTRES ORIGINES	AUPRES DE MAGHREB STEEL	AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS	
2016					
2017					
2018					

NB : Sont considérées comme reventes en l'Etat les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : Découpe, planage et/ou refendage.

B/ TOLES GALVANISEES :

Année	QUANTITES IMPORTEES (T) (1)		QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (T) (2)		REVENTE EN L'ETAT (T) (3)
	UE	AUTRES ORIGINES	AUPRES DE MAGHREB STEEL	AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS	
2016					
2017					
2018					

NB : Sont considérées comme reventes en l'Etat les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : Découpe, planage et/ou refendage.



C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	QUANTITES IMPORTEES (T) (1)		QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (T) (2)		REVENTE EN L'ETAT (T) (3)
	UE	AUTRES ORIGINES	AUPRES DE MAGHREB STEEL	AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS	
2016					
2017					
2018					

NB : Sont considérées comme reventes en l'Etat les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : Découpe, planage et/ou refendage.

**D/ CONSOMMATION TOTALE
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES) :**

Année	QUANTITES IMPORTEES (T) (1)		QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (T) (2)		REVENTE EN L'ETAT (T) (3)
	UE	AUTRES ORIGINES	AUPRES DE MAGHREB STEEL	AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS	
2016					
2017					
2018					

NB : Sont considérées comme reventes en l'Etat les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : Découpe, planage et/ou refendage.



Annexe 8

2.3 Quantités importées de l'Union Européenne :

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	N°DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2016						
	TOTAL 2016					
2017						
	TOTAL 2017					
2018						
	TOTAL 2018					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.



B/ TOLES GALVANISEES :

Année	N°DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2016						
	TOTAL 2016					
2017						
	TOTAL 2017					
2018						
	TOTAL 2018					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.



C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	N°DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)	
2016							
	TOTAL 2016						
2017							
	TOTAL 2017						
2018							
	TOTAL 2018						

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

**QUANTITE TOTALE IMPORTEE DE PUE
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES)**

ANNEE	LAF (T)	GALVA (T)	PRELAQUEE (T)	TOTAL (T)
2016				
2017				
2018 (



2.4 Quantités importées de pays autres que ceux de l'Union Européenne :

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	N° DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2016						
	TOTAL 2016					
2017						
	TOTAL 2017					
2018						
	TOTAL 2018					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

B/ TOLES GALVANISEES :

Année	N° DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2016						
	TOTAL 2016					
2017						
	TOTAL 2017					
2018						
	TOTAL 2018					



Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	N° DUM	SH	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE (en T)
2016						
	TOTAL 2016					
2017						
	TOTAL 2017					
2018						
	TOTAL 2018					

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et/ou des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

**QUANTITE TOTALE IMPORTEE DES PAYS AUTRES QUE L'UE
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES)**

ANNEE	LAF	GALVA	PRELAQUEE	TOTAL (T)
2016				
2017				
2018				



Annexe 9

2.1 Achats Locaux auprès de MAGHREB STEEL

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERVATIONS (4)
2016											
TOTAL											
2017											
TOTAL											
2018											
TOTAL											

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif de paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces PJ doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.



B/ TOLES GALVANISEES :

Année	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERVAT° (4)
2016											
TOTAL											
2017											
TOTAL											
2018											
TOTAL											

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces PJ doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement



C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERVATIONS (4)
2016											
TOTAL											
2017											
TOTAL											
2018											
TOTAL											

- (1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement
- (2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement
- (3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.
- (4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces PJ doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.



**QUANTITE TOTALE ACHETEE CHEZ MS
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) - TOLES GALVANISEES - TOLES PRELAQUEES)**

ANNEE	LAF (T)	GALVA (T)	PRELAQUEE (T)	TOTAL (T)
2016				
2017				
2018				

2.2 Achats locaux auprès d'autres fournisseurs

A/ TOLES LAMINEES A FROID (LAF) :

Année	FOURNISSEUR	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERVA (4)
2016												
TOTAL												
2017												
TOTAL												
2018												
TOTAL												

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facture.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le commerce



fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces PJ doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures.

N.B.:

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.

B/ TOLES GALVANISEES :

Année	FOURNISSEUR	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (1)	OBSERVATION (4)
2016												
TOTAL												
2017												
TOTAL												
2018												
TOTAL												

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le



fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire correspondants. Ces pièces justificatives doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.

C/ TOLES PRELAQUEES :

Année	FOURNISSEUR	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	SH	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (1)	OBSERVATIONS (4)
2016												
TOTAL												
2017												
TOTAL												
2018												
TOTAL												

(1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement

(2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement

(3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.

(4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.

Pièces justificatives à joindre : Copies de la facture, du justificatif de paiement (chèque, effet ou ordre de virement) et du relevé bancaire ou une attestation bancaire justifiant la remise de l'effet à l'escompte par le fournisseur. Chaque facture devra être attachée avec le justificatif de paiement et le relevé bancaire.



correspondants. Ces pièces justificatives doivent être classées par année, par fournisseur puis par ordre chronologique des factures.

N.B :

- Les factures non accompagnées de pièces justificatives ne seront pas comptabilisées.
- Lorsqu'il y a une différence entre le montant facturé et le montant réglé, toutes les informations et les pièces justificatives nécessaires doivent être fournies pour permettre le suivi de la traçabilité de l'achat, de la facture jusqu'au relevé bancaire, justifiant le règlement.

**QUANTITE TOTALE ACHETEE PAR FOURNISSEUR
(TOLES LAMINEES A FROID (LAF) + TOLES GALVANISEES + TOLES PRELAQUEES)**

ANNEE	FOURNISSEUR	LAF (T)	GALVA (T)	PRELAQUEE (T)	TOTAL(TONNES)
2016					
2017					
2018					



Annexe 10

3. Reventes en l'état

Année	CLIENT	Type de produit	FACTURE N°	DATE FACTURE	MONTANT DE LAFACTURE	SH	QUANTITE (TONNES)
	Client 1 ...	Tôles non transformées (BOBINES)					
		DECOUPAGE					
		PLANAGE					
		REFENDAGE					
		Total client 1					
	Client 2 ...	Tôles non transformées (BOBINES)					
		DECOUPAGE PLANAGE					
		REFENDAGE					
		Total client 2					
	Client n...	Tôles non transformées (BOBINES)					
		DECOUPAGE PLANAGE					
		REFENDAGE					
		Total client n					



2017	Client 1 ...	Tôles non transformées (BOBINES)							
		DECOUPAGE							
		PLANAGE							
		REFENDAGE							
		Total							
	Client 2 ...	Tôles non transformées (BOBINES)							
		DECOUPAGE PLANAGE							
		REFENDAGE							
		Total							
2018	Client 1 ...	Tôles non transformées (BOBINES)							
		DECOUPAGE							
		PLANAGE							
		REFENDAGE							
		Total client 1							
	Client 2 ...								



Client n...	Tôles non transformées (BOBINES)					
	DECOUPAGE					
	PLANAGE					
	REFENDAGE					
	Total client 2					
	Tôles non transformées (BOBINES)					
	DECOUPAGE					
	PLANAGE					
	REFENDAGE					
	Total client n					

NB :

- Sont considérées comme reventes en l'état, les reventes de tôles non transformées (bobines) ou ayant subi une transformation minimale : découpage, planage et/ou refendage.

QUANTITE TOTALE REVENDUE PAR CLIENT

ANNEE	CLIENT	BOBINES (T)	DECOUPAGE (T)	PLANAGE (T)	REFENDAGE (T)	TOTAL (TONNES)
2016						
2017						
2018						



Annexe 11

MODELLE DE PRESENTATION DES QUANTITES CONSOMMEES PAR PROCESSUS DE TRANSFORMATION

Désignation des produits fabriqués :

	Année	FABRICATION DE PRODUITS INDUSTRIELS		REVENTES sans transformation (bobines)	DECOUPAGE (T)	PLANAGE (T)	REFENDAGE (T)	Total/année (T)
		FABRICATION DE TUBES	AUTRES PRODUITS					
QUANTITE CONSOMMEE (TONNES)	2016							
	2017							
	2018							
PART (%)	2016							
	2017							
	2018							

Je soussigné,, en ma qualité de de la société, déclare sur l'honneur que les données fournies en annexes 7, 8, 9, 10 et 11 sont exactes.

Date, cachet et signature

